

PLAN D'ÉCHELONNEMENT DE PAIEMENT

Conformément à l'Article 4 du Contrat de Vente signé le 27/02/2025, le prix total de la parcelle s'élève à 10000 \$ (dix mille dollars américains). L'acompte s'élève à 0\$ américains. Le solde du montant, soit 10000\$ américains sera réglé en six paiements mensuels égaux de 1666\$ américains chacun, selon le calendrier cidessous.

N° de Paiement	Date d'Échéance	Montant (USD)
0. Acompte	27/02/2025	0 \$
1	27 février 2025	1667 \$
2	27 mars 2025	1667 \$
3	27 avril 2025	1667 \$
4	27 mai 2025	1667 \$
5	27 juin 2025	1667 \$
б	27 juillet 2025	1667 \$

NB : Ce plan est soumis aux termes et conditions stipulés dans le contrat de vente, notamment les intérêts de retard mentionnés à l'Article 10.

Ce plan de paiement est un plan ouvert, vous avez la possibilité de payer un montant mensuel plus élevé ou de solder le montant de la dette avant la fin de l'échéancier.